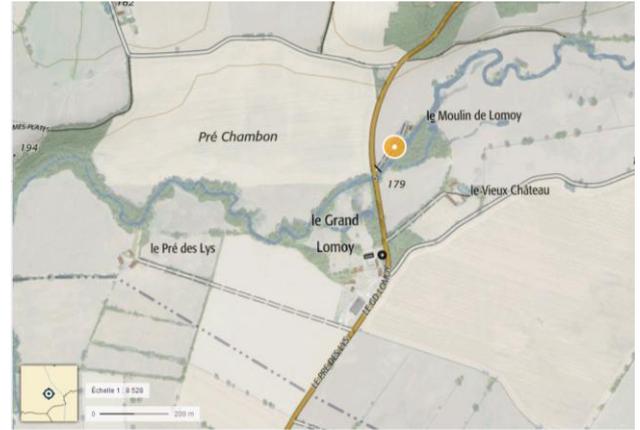


OUVERTURE ET GESTION DES PELLES DE L'ANCIEN MOULIN DE LOMOY EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA COMMUNE DE MORLAC (18)

Pour répondre aux enjeux écologiques locaux, les **pelles de l'ancien moulin de Lomoy ont été ouvertes**. Cette action contribue aux objectifs fixés par la directive cadre européenne (DCE) et aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne. Bien que simple, elle a eu des impacts positifs immédiats sur la capacité d'accueil de l'Arnon pour les poissons rhéophiles. Le tronçon concerné est passé d'un profil de type plan d'eau à **un profil de type rivière courante** (pas de modification du lit, retour à un écoulement plus naturel).



Ce site accueille également des événements de pêches sportives, notamment grâce un petit bras présent à côté du cours d'eau principal. Un suivi de réempoisonnement est en cours pour que cette démarche puisse offrir de **nouvelles possibilités pour les activités de pêche** et encourager le développement des espèces autochtones.

Maître d'ouvrage : AAPPMA de St Pierre les Bois-Le Chatelet-Morlac, soutenu par la FDAAPPMA 18

Date de l'opération : octobre 2017

Coût total et financements du projet : 0 €

Etat des lieux avant / après :



AVANT OUVERTURE



APRES OUVERTURE



PELLES LEVEES



FETE DE LA PECHE

Présentation des objectifs :

- Permettre la libre circulation des poissons et le transport naturel des sédiments en lien avec le rétablissement de la continuité écologique
- Restaurer un biotope et des habitats favorables aux espèces rhéophiles (truite Fario ; frayères naturelles)
- Respecter le patrimoine historique et le bâti local et maintenir les activités de pêche
- Favoriser une action simple à un coût économique moindre

Descriptif technique de l'opération :

Quelques tours de manivelle ont suffi à lever les pelles du moulin. L'ouverture sera gérée en fonction de la stabilisation des berges et de la revégétalisation, pour **encourager un retour à la continuité naturelle**. L'ouverture sera maintenue d'octobre à février et gérée selon les niveaux d'eau pour permettre le passage des poissons migrateurs et le transport naturel des sédiments.

Les pelles seront **punctuellement fermées pour les activités de pêche** quelques jours dans l'année notamment pour alimenter le petit bras où se localisent les manifestations (ex. fête de la pêche).

Par ailleurs, **plusieurs centaines de truitelles**, offertes par fédération départementale de Pêche du Cher (400) ou financées par l'AAPPMA (200), ont été lâchées dans la rivière (poissons âgés d'environ 1 an (8 ou 10CM) pour favoriser le retour de ces espèces.

Informations sur les aspects administratifs :

L'AAPPMA est devenue propriétaire du moulin de Lomoy en 1995.

Informations complémentaires sur la prestation :

Les pelles étaient jusque là manipulées occasionnellement, ce qui a évité l'accumulation de sédiments. Seuls quelques dépôts de sables ont été constatés. Semer et planter des espèces de végétaux particulièrement adaptés à ces milieux (érable, frêne, saule, aubépine, typha, jonc, carex, etc.) pourrait être envisagé.

Ces nouveaux habitats seraient également propices à d'autres campagnes de réempoissonnement en truites (alevins en ruisseau pépinière). Aussi, la fédération de pêche réfléchit à **une solution technique adaptée pour continuer d'alimenter le petit bras de façon plus naturelle** et garder une zone de pêche « au bouchon » notamment utilisé lors de la fête de la pêche.

Présentation des impacts :

- Amélioration des habitats et diversifications des écoulements du cours d'eau observés sur environ 800 mètres à l'amont des pelles : portion de rivière plus étroite, plus fraîche, plus courante, plus oxygénée et complètement limpide
- Aucune modification n'a été constatée pour toute la partie de la rivière située à l'aval des pelles

Suivi mis en place :

Des visites régulières sont effectuées sur le site pour suivre les modifications et la présence des truitelles. Par ailleurs, des pêches électriques sont régulièrement organisées pour suivre le stock et les espèces de poissons présentes.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

Secrétaire AAPPMA :

Philippe BANTZ 06 28 64 88 92 pbantz@free.fr

TMR Fédération de pêche 18 :

Mathieu ROUSSEAU federation-peche-18@wanadoo.fr

Président de l'AAPPMA:

Jean-Pierre LAMBERT jean-pierre.lambert20@wanadoo.fr Résidence des Cassons 18340 Levet